

L'espérance de vie en France a augmenté de 15 ans depuis 1950. En dix ans, les gains d'espérance de vie ont été de trois années pour les hommes et de deux années pour les femmes, notamment en raison de la baisse de la mortalité entre 70 et 90 ans.

Selon les estimations du Conseil d'Orientation des Retraites (COR), la France comptera 18 millions de retraités en 2030, 23 millions en 2050, contre 15,5 millions aujourd'hui. **Le rapport entre actifs et retraités se dégrade** : il était de 4 pour 1 en 1960, il est de 1,7 aujourd'hui et devrait atteindre 1,5 pour 1 en 2020 et 1,2 en 2050.

Ces évolutions ont un impact direct sur la situation financière des régimes de retraite : le déficit prévu pour 2010 s'élève à 32 milliards d'euros, soit 1,7% du PIB. Toujours selon le COR, le déficit pourrait atteindre 45 milliards d'euros en 2025, 70 milliards en 2030 et 102 milliards en 2050.

L'augmentation de l'espérance de vie aura également pour conséquence une augmentation de la population âgée dépendante : la population des 75 ans ou plus devrait dépasser les 10 millions en 2040, et les 80 ans et plus devraient être 7 millions, soit trois fois plus qu'en 2000. On estime aujourd'hui à environ 1,078 millions le nombre de personnes âgées dépendantes, elles pourraient être 1,23 millions en 2040 selon l'INSEE. L'augmentation à venir du nombre de personnes dépendantes se traduira par une forte augmentation du coût de la prise en charge (hébergement, accompagnement et services aux personnes) et des dépenses de santé au profit des personnes âgées, dont le montant sera fonction du niveau de prise en charge que la société souhaite offrir à ces personnes : qualité de l'hébergement collectif, niveau d'accompagnement (en termes quantitatifs mais aussi de professionnalisation des personnels), « droit » ou non au maintien à domicile, etc.

Enjeux à explorer lors de l'atelier (non limitatifs)

- ⇒ Parmi les leviers « traditionnels » pour corriger le déséquilibre des régimes de retraite, lesquels mobiliser, et dans quelle mesure ?
- **Faut-il augmenter la durée d'activité, en s'appuyant sur quels instruments ?** Faut-il allonger la durée de cotisation pour bénéficier d'une retraite à taux plein et/ou augmenter l'âge d'ouverture des droits à la retraite ? Faut-il mettre en place un nouveau mécanisme de décote/surcote ? L'augmentation de la durée d'activité permet de corriger la dégradation du rapport actif/retraité en tirant les conséquences de l'augmentation de l'espérance de vie. Elle ne pénalise pas la croissance, au contraire. Mais comment prendre en compte la situation de ceux qui ont commencé à travailler tôt ? Comment prendre en compte la pénibilité ? Comment en tirer toutes les conséquences en termes d'emploi et d'employabilité des seniors ?
- **Faut-il augmenter les taux de cotisations ?** Cette augmentation ne serait-elle pas préjudiciable à l'emploi et à la compétitivité, en renchérissant le coût du travail, ou au pouvoir d'achat des salariés ?
- **Faut-il baisser le niveau des pensions ?** En moyenne, le montant du patrimoine pour l'ensemble des retraités est plus élevé que chez les actifs. En outre, le patrimoine des plus âgés est encore supérieur à celui des jeunes en début de vie active. Pour autant, depuis le milieu des années 1990, le revenu moyen des retraités n'évolue plus systématiquement de manière plus favorable que celui des actifs : en période de forte croissance, le niveau de vie des actifs progresse plus vite que celui des retraités ; en période de faible croissance, c'est l'inverse, les revenus des retraités étant insensibles à la conjoncture et à la situation de l'emploi. Aujourd'hui la situation moyenne ou médiane n'est pas très éloignée de la parité de niveau de vie entre actifs et retraités.
- Le déficit des régimes de retraite est d'ores et déjà de 32 milliards d'euros. Si le principe d'une réforme entrant en vigueur de manière progressive est souhaitable, **des mesures de court terme ne doivent-elles pas être mise en œuvre** pour corriger le déséquilibre financier ?
 - ⇒ A côté du système par répartition, ne faudrait-il pas mettre en place un mécanisme par capitalisation, obligatoire ou facultatif ?
- Comment limiter les risques d'un tel système pour les ménages ?
- Comment rendre ce dispositif accessible à tous, sans que les incitations n'induisent une complexité et des coûts supplémentaires (niches fiscales) ?
 - ⇒ Faut-il mobiliser de nouveaux prélèvements obligatoires pour assurer le financement des retraites ?
- Ces prélèvements nouveaux doivent-ils toucher tout le monde ou cibler les plus hauts revenus ? Quelle assiette devrait être privilégiée ?
 - ⇒ La réforme des retraites doit-elle conduire à une harmonisation des retraites privés et des retraites des fonctionnaires ? Doit-elle conduire à une « normalisation » des régimes spéciaux ?

⇒ Comment faire face au défi de l'augmentation de la dépendance ?

- Le « reste à charge » des personnes âgées dépendantes en établissement est, en moyenne, supérieur à 1 500 euros, soit plus que le retraite moyenne. Face à l'importance du « reste à charge » pour les personnes dépendantes, en établissement comme à domicile, faut-il davantage s'appuyer sur les solidarités familiales et mobiliser le temps et les ressources des proches ? Faut-il davantage recourir au patrimoine des personnes dépendantes ? Faut-il resserrer le soutien public sur la population la moins favorisée ?
- L'idée du « cinquième risque » consiste à créer un nouveau champ de la protection sociale, aux côtés des autres risques de la sécurité sociale. Il pourrait se traduire par un passage à une logique d'« assurance », comme pour les autres risques. La logique de l'assurance est-elle opportune pour couvrir le risque « perte d'autonomie » ? Une assurance « dépendance » devrait-elle être obligatoire ou facultative et complémentaire à une couverture de base ? Devrait-elle être organisée et gérée dans la sphère publique ou confiée au secteur privé ? Quel type de prestation devrait alors être versé : rente, capital, indemnité fonction des besoins réels, comme aujourd'hui ? Comment garantir l'accès de tous à cette couverture, quels que soient les revenus ?
- Comment favoriser le développement des services et l'émergence de nouvelles technologies permettant d'assurer de meilleures conditions de vie aux personnes dépendantes, tout particulièrement à domicile ? Quels instruments mobiliser pour encourager l'adaptation des logements et des moyens de transport aux besoins spécifiques des personnes âgées ou handicapées ?